© Joueurs Info Service - 4 octobre 2026

Vos questions / nos réponses

Adictologie

Par Ticlem Postée le 09/10/2023 18:59

> Bonsoir suite a une dépression j'ai jouer une somme d'argent exsive je souhaite me faire aidé et me faire interdire le droit jeux de la française des jeux donc la question et comment je peux mie prendre car a l'heure aujourd'hui en soufre énormément j'ai tout perdu ma femme ma famille que je m'étais construire merci de me porter une attention

---

Mise en ligne le 11/10/2023

Bonjour,

Si vous jouez à des jeux de la FDJ sur leur site internet ou leur application, alors vous pouvez faire une demande d'interdiction volontaire de jeux auprès de l'ANJ (Autorité Nationale des Jeux). Cette interdiction s'applique pour une durée de 3ans, elle interdit également l'entrée dans les casinos terrestres et les cercles de jeux. Si vous faites vos jeux dans des points de vente, bureaux de tabac par exemple, la mesure d'interdiction ne peut pas s'appliquer. Nous vous joignons en bas de message un article qui explique tout cela et qui vous premettra d'accéder directement au site de l'ANJ.

Au delà de vous faire interdire, vous nous faites part de votre souffrance et exprimez le souhait d'être aidé. Pour cela, vous pourriez vous rapprocher d'un centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Vous trouverez des contacts proches de chez vous ci-dessous. Les consultations dans ces centres sont individuelles, confidentielles et non payantes. Sur place il est possible d'être suivi par des médecins, psy et travailleurs sociaux. Les prises en charges sont donc très globales et peuvent venir répondre à différents niveau de difficultés.

Si besoin de revenir vers nous, n'hésitez surtout pas. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h du matin au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Avec tous nos encouragements.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures

---

Consultation de proximité du pôle addictologie du CH Henri Ey

12 Cité des Vallées
Centre Médico-Psychologique
28800 BONNEVAL

Tél : 02 37 30 39 70
Site web : www.ch-henriey.fr
Secrétariat : Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h
Accueil du public : Permanence médicale et infirmière mensuelle sur rendez-vous le mercredi.. Autre permanence sur Nogent le Rotrou et Châteaudun

Voir la fiche détaillée

CSAPA CICAT 28 - Antenne de Chateaudun

62 rue de Varize
28200 CHATEAUDUN

Tél : 02 37 28 19 22
Site web : www.cicat.fr
Accueil du public : Lundi, mardi , jeudi et vendredi sur rendez-vous

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- "L'interdiction volontaire de jeux"